

Informations et procédure pour l'admission en Bachelor of Arts HES-SO in Conservation			 
COR-FOR3-REF030	Direction HE-Arc CR	Etat au 15.08.2020	

Dates importantes

- Délai d'inscription : 15 avril (inscription sur dossier et VAE, 15 décembre)
- Concours d'admission : sur 1 jour, en mai (test pratique et entretien)
- Décision du jury : début juin
- Accueil nouveaux étudiants : Semaine 37 (une semaine avant la rentrée, présence impérative)

Informations

- Etudiant d'un jour : sur inscription (voir site internet)
- Portes ouvertes : en novembre, les années impaires

Pour un plus grand confort de lecture, les textes sont rédigés au masculin. Ils s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les indications exposées sur ce document ne peuvent fonder un droit, seuls les textes légaux font foi

Partie 1 : Conditions générales Bachelor	2
1. Titres requis pour l'inscription au concours d'admission.....	2
Titres suisses	2
Titres étrangers	2
Expérience du monde du travail – stages	2
2. Candidats sans titre requis - Admission sur dossier (ASD).....	3
Partie 2 : Informations générales	3
3. Décision d'admission.....	3
4. Candidats étrangers et/ou non-francophone	3
Visa et permis de séjour	3
Niveau de français	3
Conditions de participation au concours d'admission des candidats non-résidents en Europe.....	3
5. Demandes d'équivalence de modules– Formation équivalente.....	3
6. Procédure de validation des acquis d'expérience (VAE).....	4
7. Nouveaux étudiants	4
Semaine d'accueil – 1 semaine avant la rentrée.....	4
Ordinateur portable	4
Matériel personnel.....	4
Horaires	4
8. Frais d'études et écolage.....	4
9. Contacts	5
Partie 3 : Procédure d'admission Bachelor	6
10. Envoyer le dossier d'inscription – attention aux délais.....	6
Partie obligatoire (administratif) :	6
Partie facultative (dossier personnel) :	6
11. Payer la taxe d'inscription	6
12. Participer au concours d'admission – selon convocation reçue	6
Test d'aptitude pratique	6
Entretien avec le jury d'admission	6
13. Candidats refusés – éventuellement contacter le jury	6
14. Candidats acceptés – confirmer son inscription	6
Validation de l'inscription	6
Annexe 1 : canevas admission sur dossier (ASD).....	7

Partie 1 : Conditions générales Bachelor

1. Titres requis pour l'inscription au concours d'admission

L'admission en Bachelor of Arts HES-SO en Conservation est soumise à une sélection des candidatures effectuée par le jury d'admission. Cette sélection est effectuée sur la base d'un dossier, d'un test d'aptitude pratique et d'un entretien. Elle a lieu une fois par année au printemps précédent la rentrée académique. Les candidats peuvent se présenter au maximum trois fois.

Pour les personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle dans la conservation, voir informations VAE ci-après.

Le concours d'admission est ouvert aux candidats au bénéfice d'un des titres suivants :

Titres suisses

- maturité professionnelle - toutes orientations
- maturité spécialisée – toutes orientations
- maturité gymnasiale fédérale + expérience du monde du travail

Titres étrangers

- Baccalauréats (F) : selon disposition du Domaine Design et Arts visuels HES-SO, peuvent être candidat les titulaires d'un baccalauréat français quelle que soit la série concernée. + expérience du monde du travail
- Abitur (D) + expérience du monde du travail
- autre titres jugés équivalents (selon dispositions [SwissUniversities](https://www.swissuniversities.ch) ou HES-SO)

Expérience du monde du travail – stages

Le jury d'admission Bachelor évalue notamment la motivation et l'intérêt pour la conservation des candidats.

Il est conseillé aux étudiants de prendre contact avec des professionnels de la conservation ou des institutions patrimoniales car le degré d'information sur la conservation du patrimoine est un élément important de la candidature. Des lectures et consultations de site internet contribuent également à développer ce degré d'information.

Des stages sont nécessaires à la préparation de la candidature dans les lieux suivants :

- Ateliers ou laboratoires de conservation-restauration publics ou privés
- Musées
- Chantiers de fouilles archéologiques et services archéologiques
- Services d'archives et bibliothèques (notamment les bibliothèques patrimoniales)
- Service des monuments et sites, office du patrimoine
- Ateliers artisanaux de fabrication ou de réparation (potier, verrier, ébéniste, forgeron, horloger, mécanicien, etc.)
- Cours spécifiques

Liens utiles pour trouver des stages

- Museums.ch, tous les musées suisses : <https://www.museums.ch/ins-museum/museumssuche/>
- Services archéologiques suisses : <https://www.archaeologie.ch/fr-index.php>
- Direction régionale des affaires culturelles DRAC France : <https://www.culture.gouv.fr/Regions>
- Association professionnelle de conservation et de restauration suisse – SCR : <https://restaurierung.swiss/fr/>
- Association des associations professionnelles européennes – ECCO : <http://www.ecco-eu.org/about-ecco/>

2. Candidats sans titre requis - Admission sur dossier (ASD)

L'admission sur dossier concerne les candidats qui ne sont pas porteurs d'un des titres reconnus et qui sont âgés de plus de 25 ans, selon les dispositions générales prévues par la HES-SO.

Ces candidats doivent faire la preuve d'un niveau de culture générale suffisant (niveau équivalent aux examens de maturité professionnelle).

Canevas du dossier ASD : voir annexe 1

Si le dossier ne permet pas d'évaluer le niveau de culture générale, un examen est organisé.

Une moyenne globale des épreuves est calculée. L'examen est considéré comme réussi lorsque la moyenne globale est plus grande ou égale à la note 4.

Echelle de notation : 1 = inutilisable, 2 = faible, 3 = insuffisant, 4 = suffisant, 5 = bien, 6 = très bien.

Partie 2 : Informations générales

3. Décision d'admission

Début-juin, la décision définitive d'admission est communiquée aux candidats.

4. Candidats étrangers et/ou non-francophone

Visa et permis de séjour

Il appartient aux candidats de nationalité étrangère de s'informer des dispositions à prendre auprès des autorités compétentes et des conditions requises pour obtenir un permis de séjour.

Renseignements auprès du [Service des Migrations](#) du Canton de Neuchâtel.

Les délais et les procédures sont différents si l'étudiant provient d'un pays de la Communauté européenne ([CE](#)) et de l'[AELE](#) ou si l'étudiant provient d'un « [Etat tiers](#) ».

Niveau de français

La grande majorité des cours dispensés et travaux demandés sont en français. Un niveau de français B1/B2 est recommandé pour le Bachelor et le Master.

La plupart des enseignants communiquent également en allemand ou en anglais.

Les étudiants ont le choix de la langue de rédaction de leur diplôme parmi les langues employées au sein du Swiss Conservation-restoration Campus : français, allemand, italien et anglais. La rédaction du diplôme en français requiert un niveau B2/C1.

En cas de doute sur le niveau de français des candidats lors de l'entretien d'admission ou plus tard dans le cursus, la HE-Arc CR peut demander aux étudiants de suivre des cours de soutien en français.

Dès leur admission et sans frais d'écologie supplémentaire, les étudiants de la HE-Arc peuvent s'inscrire aux cours de soutien dispensés par l'Institut de langue et de civilisation française de l'Université de Neuchâtel. Cet institut organise également des cours durant l'été.

Renseignements cours de français : www.unine.ch

Renseignement et auto-évaluation du niveau de langue, Conseil de l'Europe : www.coe.int

Conditions de participation au concours d'admission des candidats non-résidents en Europe

Ces candidats doivent satisfaire aux conditions d'admission et faire parvenir un dossier d'inscription complet.

Dans la mesure où un candidat ne peut se rendre à la HE-Arc pour effectuer le test d'aptitude pratique en raison de l'éloignement géographique ou de conditions administratives empêchant ce déplacement, il doit fournir des lettres de recommandation concernant ses aptitudes manuelles et son expérience pratique et doit joindre au dossier toutes pièces susceptibles d'étayer sa candidature (dessins, photographies de réalisations artistiques ou artisanales, etc.).

Dans tous les cas, le jury prendra rendez-vous avec le candidat pour un entretien téléphonique ou par internet (Skype).

5. Demandes d'équivalence de modules – Formation équivalente

Les demandes d'équivalence de modules ou de dispense de certains cours peuvent être évoquées lors de l'entretien d'admission.

La demande formelle devra être déposée au moyen du formulaire d'inscription aux modules, pendant les journées d'information pour les nouveaux étudiants, la semaine avant la rentrée.

Le formulaire d'inscription aux modules est transmis aux candidats admis, durant l'été.

Les demandes d'équivalence/dispense doivent être accompagnées de justificatifs :

- relevés de notes
- copies des titres
- plans de cours, etc...

La décision sera communiquée par e-mail au maximum six semaines après réception de la demande. La fréquentation des cours est obligatoire jusqu'à la décision.

6. Procédure de validation des acquis d'expérience (VAE)

Les candidats au bénéfice d'une expérience professionnelle en conservation-restauration et répondant aux conditions émises par la HES-SO peuvent présenter leur candidature dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience dans une limite maximale de 120 ECTS pour la formation Bachelor (180 ECTS au total) et de 60 ECTS pour la formation Master (120 ECTS au total).

Le règlement en la matière est disponible sur le site internet de la HES-SO.

Un premier contact informel avec la HE-Arc CR est recommandé avant de déposer un dossier VAE :

Contact HE-Arc : conservation-restauration@he-arc.ch

Contact HES-SO : vae@hes-so.ch

7. Nouveaux étudiants

Semaine d'accueil – 1 semaine avant la rentrée

La présence des nouveaux étudiants est impérative.

Sujets abordés durant la semaine :

- Immatriculation (inscription administrative)
- Formulaire
- Inscription aux modules (inscription pédagogique)
- Informations organisation de l'école et des études
- Information sur l'utilisation des ressources informatiques de l'école

Ordinateur portable

Les étudiants de la He-Arc CR doivent être en possession d'un **ordinateur portable**.

Les étudiants qui possèdent déjà un ordinateur doivent contacter le service informatique pour s'assurer que la configuration de leur machine est conforme aux standards HE-Arc.

Contact service informatique HE-Arc : helpdesk@he-arc.ch.

Les étudiants qui ne possèdent pas d'ordinateur doivent s'en procurer un.

Ils peuvent le commander à prix préférentiel via le site internet mentionné ci-dessous. Cet achat ne peut être effectué qu'une fois l'admission confirmée (création du compte informatique @he-arc.ch).

Les ordinateurs commandés via ce site sont livrés au service informatique HE-Arc qui les configure et informe les étudiants lorsque leur machine est disponible.

Site internet : <https://www.he-arc.ch/service-informatique>

Matériel personnel

Les étudiants doivent se procurer un ensemble de petit matériel et d'outils dont la liste est transmise lors des journées d'accueil qui ont lieu la semaine avant la rentrée. Ce matériel doit être acquis dans le premier mois de la formation et accompagne l'étudiant sur l'ensemble de son cursus.

Horaires

Les horaires sont diffusés sur internet durant l'été; ils peuvent faire l'objet de modifications.

Rentrée académique : **lundi de la semaine 38** (environ 15 septembre).

8. Frais d'études et écolage

Voir document de référence : COR-FOR3-REF0029-Taxes et frais liés aux études diffusé sur www.he-arc.ch.

9. Contacts

Haute Ecole Arc Conservation-restauration

Espace de l'Europe 11, 2000 Neuchâtel

T +41 (0)32 930 19 19, F +41 (0)32 930 19 20

conservation-restauration@he-arc.ch, www.he-arc.ch

La HE-Arc CR est membre de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HE-Arc CR est l'une des 4 institutions du Swiss Conservation-Restoration Campus (www.swiss-crc.ch).

Partie 3 : Procédure d'admission Bachelor

10. Envoyer le dossier d'inscription – attention aux délais

Le dossier d'inscription est composé d'une partie obligatoire et d'une partie facultative.

Partie obligatoire (administratif) :

- le formulaire de demande d'admission rempli et signé
- les annexes demandées dans le formulaire, notamment une lettre de motivation expliquant le choix personnel du candidat pour cette discipline de la conservation et pour cette formation

Partie facultative (dossier personnel) :

- des attestations relatives à l'expérience du monde du travail (au sens des conditions générales)
- des rapports de stage
- des attestations de suivi de cours
- des dessins
- des photos
- des créations techniques et/ou artistiques, etc.

Tous les documents facultatifs hors format standard sont apportés le jour du concours.

11. Payer la taxe d'inscription

A la réception du dossier d'inscription complet, la HE-Arc CR transmet une lettre de confirmation et la facture concernant les frais d'inscription (CHF 150.-).

Dans le cas où le domicile permanent du candidat est situé hors Europe, nous demandons aux candidats de s'acquitter des frais d'inscription en payant directement au secrétariat (en francs suisses uniquement), au plus tard le jour du concours d'admission.

Une preuve du paiement est demandée le jour du concours d'admission.

12. Participer au concours d'admission – selon convocation reçue

Lors du concours d'admission, le jury sélectionne les candidats selon leur motivation et l'intérêt qu'ils portent à la conservation ainsi que leurs capacités à suivre la formation menant au Bachelor of Arts HES-SO in Conservation.

Le test d'aptitude pratique et l'entretien ont lieu dans la même journée :

Test d'aptitude pratique

Le test d'aptitude pratique consiste en un exercice manuel ne nécessitant pas de connaissance spécifique en conservation-restauration, ni de préparation, sa durée est d'environ 2 heures. Le matériel nécessaire est fourni par la HE-Arc CR.

Entretien avec le jury d'admission

L'entretien permet au candidat de présenter son dossier personnel et d'exposer ses motivations professionnelles pour les métiers de la conservation.

Tout autre document ou réalisations à l'appui de la candidature peuvent être apportés lors du concours d'admission (rapports de stage, dessins, photos, créations techniques et/ou artistiques, etc.)

13. Candidats refusés – éventuellement contacter le jury

Les candidats n'ayant pas été retenus ont la possibilité de contacter l'un des membres du jury d'admission pour un entretien et des conseils en vue d'une nouvelle candidature.

14. Candidats acceptés – confirmer son inscription

Validation de l'inscription

Les candidats retenus doivent obligatoirement **confirmer leur inscription**.

Annexe 1 : canevas admission sur dossier (ASD)

Le dossier doit permettre au jury d'évaluer le niveau de culture générale des candidat-e-s.

Canevas de dossier

- Formulaire de demande d'admission
- Annexes du formulaire, y compris un CV détaillé
- Tout élément qui permette de déterminer le niveau de culture générale dans les branches mentionnées ci-dessous :
 - o attestation de suivi de cours spécifiques,
 - o attestation de niveau de langue,
 - o rapports de stages,
 - o projets personnels,
 - o lettre de recommandation,
 - o etc.

Le niveau de référence est celui qui correspond aux maturités professionnelles.

Pour information il existe cinq types de maturité professionnelle, tous les types donnent accès au concours d'admission pour le Bachelor en Conservation :

1. Technique, architecture et sciences de la vie
2. Economie et services
3. Santé et social
4. Nature, paysage et alimentation
5. Arts visuels et arts appliqués

Le niveau de culture générale est évalué pour les **branches** suivantes :

- Français
- 2^{ème} langue nationale (D ou I)
- 3^{ème} langue
- Mathématiques
- Histoire

Un jury évalue le dossier et détermine quels éléments doivent faire l'objet d'un examen.

Les examens sont organisés sur deux jours, en mars.

La réussite aux examens de l'admission sur dossier permet l'inscription à la procédure d'admission au Bachelor en conservation.

Documents de référence

[Directives du SEFRI relatives à l'examen fédéral de maturité professionnelle du 22 février 2018](#)

[Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012](#)

[Règlement concernant l'admission sur dossier \(ASD\) en Bachelor HES-SO](#)

